

Le 8 septembre 2022

Elise Bonneville  
Directrice  
Collectif petite enfance

## **Objet : Réponses aux questions du Collectif petite enfance**

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de la campagne électorale, concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, saura répondre à vos interrogations.

### **1. À la suite du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, comment prévoyez-vous créer de la synergie et installer des trajectoires de services fluides pour arrêter de travailler en silos?**

Nous nous sommes engagés à donner suite aux recommandations de la Commission Laurent, incluant les mesures favorisant une plus grande concertation. Un chantier est en cours pour mettre en place ces recommandations. Le premier jalon de la vaste réforme proposée dans le rapport consistait en la création d'un poste de directrice nationale de la protection de la jeunesse, dont le rôle est notamment de mieux coordonner les actions, et en l'adoption du projet de loi 15 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse. Nous y avons donné suite. Si la population nous accorde sa confiance de nouveau, la CAQ entend continuer de mener à bien le vaste chantier qu'elle a entrepris afin de donner suite aux recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

### **2. Dans un rôle de leader national, comment allez-vous vous assurer que chacun des acteurs tels que le milieu communautaire, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pourra jouer pleinement son rôle pour agir tôt et en prévention?**

Une approche concertée a également été mise en place au début de 2019, à laquelle contribuent activement le ministère de la Famille (MFA), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation (MEQ). La détection précoce des difficultés rencontrées par les enfants les plus vulnérables sera notamment au cœur de nos priorités.

**3. L'écosystème de la petite enfance et de la périnatalité est déjà en action, mais l'arrimage avec les acteurs de ce milieu mériterait d'être renforcé pour obtenir plus de cohérence avec les autres programmes. Sachant cela, qu'entendez-vous faire pour favoriser cette concertation entre les partenaires ?**

Nous avons déjà posé un premier geste avec la mise en place d'une approche concertée interministérielle MSSS-MFA-MEQ. Nous allons poursuivre nos travaux pour développer une vision commune et assurer une plus grande cohérence entre nos diverses actions. Aussi, nous allons continuer de travailler avec nos divers partenaires qui sont sur le terrain, tel les organismes communautaires et les centres de pédiatrie sociale communautaires. La concertation entre tous les intervenants est une composante essentielle de nos actions aux bénéfices des enfants et des familles.

**4. Comment peut-on donner un meilleur accès aux services pour les tout-petits, au bon moment et avec la bonne intensité, afin d'agir en prévention en ciblant ceux qui en ont le plus besoin, notamment dans un contexte de vulnérabilité ?**

En 2018, la CAQ s'était engagée à mettre en place un programme pour permettre à tous les enfants de développer leur plein potentiel. Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, a mis en place « Agir tôt » qui favorise la surveillance, le dépistage et l'intervention chez les enfants de 0-5 ans. Plus de 800 intervenants spécialisés participent à ce programme qui a permis, à ce jour, d'évaluer plus de 12 000 tout-petits.

Dans le cadre des travaux interministériels résultant de notre approche concertée (MSSS-MFA-MEQ), la détection précoce des difficultés rencontrées par les enfants les plus vulnérables sera notamment au cœur de nos priorités.

Un meilleur accès aux services passe aussi par le développement des Services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE). Notre grand Chantier Famille vise à compléter le réseau avec la création de 37 000 nouvelles places subventionnées. La CAQ s'engage également à ce que toutes ces places soient à contribution réduite, pour une plus grande équité entre les parents. Toutes les places des garderies privées non subventionnées seront converties en places à contribution réduite d'ici 2026.

C'est un total de 7,2 G \$ qui sera consacré au réseau des services de garde et pour les familles dans le prochain mandat. À la CAQ nous sommes d'avis qu'investir dans l'éducation à la petite enfance permet de réduire les inégalités économiques et sociales, ce que confirme l'OCDE.

**5. Selon vous, quelles seraient les meilleures stratégies pour assurer le plein développement des tout-petits afin de prévenir les problèmes en amont, dès la grossesse, et les dépister s'il y a lieu?**

Il est primordial d'offrir aux tout-petits un bon départ dans la vie. Pour ce faire, plusieurs mesures doivent être mises de l'avant, en collaboration avec le milieu et l'ensemble des partenaires. Ainsi, la CAQ a déployé le programme « Agir tôt » pour identifier et dépister les difficultés chez les enfants de moins de 5 ans. Dans la foulée de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, la CAQ a aussi mis en place le programme « ma grossesse ». Les mères sont invitées à remplir un formulaire de déclaration de grossesse qui permet ensuite un accompagnement et un suivi obstétrical dès le premier trimestre. L'ensemble de ces actions vise à agir tôt et de manière concertée pour donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel.

Il est important également de bien outiller les organismes communautaires, dont les organismes communautaires famille, et de continuer à soutenir les centres de pédiatrie sociale en communauté pour assurer une continuité de service auprès des enfants et des familles en situation de vulnérabilité. Déployer des travailleurs de proximité auprès des familles permet d'apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services qui leur sont destinés.

**6. Quelles mesures mettriez-vous en place pour améliorer les conditions de vie des familles qui sont essentielles au plein développement des tout-petits ?**

Nous allons continuer à agir pour améliorer la qualité de vie des familles du Québec. Nous avons posé des gestes concrets ces quatre dernières années et nous allons poursuivre en ce sens pour soutenir les familles québécoises. Nous avons aboli la contribution additionnelle aux familles, bonifié le crédit d'impôt pour frais de garde et augmenté l'allocation familiale. Nous allons investir 5,8 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années pour compléter le réseau des services de garde avec la création de 37 000 nouvelles places subventionnées. Nous allons également convertir les places de garderies privées en garderies subventionnées ou CPE pour que tous les parents puissent bénéficier du tarif réduit.

La CAQ va offrir plus de soutien aux organismes communautaires familles et bonifier l'offre d'activités des haltes-garderies communautaires pour offrir plus de répit aux parents qui en ont besoin. Nous entendons soutenir davantage le secteur de l'action communautaire pour le déploiement d'initiatives favorisant notamment le plein développement des enfants vulnérables, la conciliation famille-travail, l'appui aux enfants handicapés et leurs proches ainsi que ceux qui présentent des besoins particuliers.

Le gouvernement de la CAQ a également agi dans le premier mandat pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois. La CAQ entend continuer dans cette voie.

Si nous avons le privilège de mériter à nouveau la confiance des Québécois lors de l'élection générale, la première de nos priorités pour le mandat sera de protéger les Québécois contre l'inflation en remettant de l'argent dans leur portefeuille.

Pour y arriver, nous allons mettre en place le Bouclier contre l'inflation avec quatre mesures :

1. Une baisse d'impôt responsable ;
2. Un versement de 600 dollars pour tous les Québécois gagnant en dessous de 50 000\$ annuellement ;
3. Un montant de 2 000 dollars par année pour les aînés à bas revenu ;
4. Le plafonnement des tarifs gouvernementaux à un maximum de 3 % pour les quatre prochaines années.

Rappelons que le gouvernement de la CAQ a réussi à redonner aux Québécoises et aux Québécois plus de 3 milliards de dollars par année pendant son dernier mandat. Cet argent a contribué à augmenter leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Le gouvernement de la CAQ a notamment versé cette année une aide de 500 \$ à 6,4 millions de Québécois pour combattre les effets de l'inflation. Cette aide directe a permis de combler les besoins les plus pressants, s'ajoutant à l'aide qui avait déjà été versée pour 3,3 millions de Québécois à faible revenu à l'automne 2021 (275 \$ pour une personne seule, 400 \$ pour un couple). Dans un geste de solidarité envers nos aînés, une aide de 400 \$ pour les personnes de plus de 70 ans avait aussi été versée à ce moment.

Le gouvernement de la CAQ a également éliminé la taxe famille instaurée par le gouvernement libéral, qui privait de nombreux Québécois de milliers de dollars avec des tarifs en garderie trop élevés.

Finalement, nous nous engageons également à ce que le régime d'imposition et celui de l'aide sociale soient ajustés dès 2023 afin que l'aide gouvernementale permette aux contribuables de mieux composer avec l'inflation.

**7. Quels engagements concrets votre formation serait-elle prête à prendre pour agir en priorité, en matière d'accès au logement, afin d'aider les familles à assurer des conditions de vie optimales pour le développement des tout-petits, dans les prochaines années ?**

Sous le gouvernement caquiste, près de 15 000 unités ont été livrées ou sont en voie de l'être. Ce sont autant d'unités qui permettent de loger notamment des familles et assurer un meilleur environnement pour les tout-petits. Notre gouvernement a investi plus de 2,6 G\$ pour améliorer la situation de l'habitation.

Le 12 août dernier, nous avons d'ailleurs annoncé que si on est porté au pouvoir le 3 octobre prochain, 1,8 milliard de dollars seront investis dans le logement social et abordable, ce qui permettra la construction de près de 12 000 logements dans un seul mandat.

Nous comptons donc poursuivre nos investissements tout en demeurant réalistes sur les capacités de l'industrie de la construction et la capacité de payer des Québécois. Enfin, nous souhaitons également utiliser les autres pouvoirs à notre disposition tels que le financement, la réglementation, les pouvoirs législatifs et des pouvoirs accrus à donner aux municipalités. Les solutions sont donc diverses et nous entendons poursuivre nos efforts en matière d'habitation.

**8. Quels engagements concrets votre formation serait-elle prête à prendre pour agir en priorité en matière de sécurité alimentaire afin d'aider les familles à assurer des conditions de vie optimales aux tout-petits, dans les prochaines années ?**

L'enjeu de la lutte à l'insécurité alimentaire est des plus importants pour notre formation politique. En effet, nul ne devrait avoir à souffrir de la faim au Québec.

Depuis près de deux ans, les plus vulnérables de notre société sont mis à mal par les effets collatéraux de la crise sanitaire. La demande d'aide alimentaire s'est accrue.

Les Banques alimentaires du Québec jouent un rôle de premier plan en matière d'aide alimentaire. Les interventions de ce réseau se sont avérées indispensables durant la pandémie. Le réseau contribue également à la lutte contre le gaspillage alimentaire et, par le fait même, à celle pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Si la CAQ obtient à nouveau la confiance des Québécois lors de l'élection générale du 3 octobre, nous faciliterons la tâche de l'ensemble des banques alimentaires et les épaulerons davantage dans leur mission essentielle.

**9. Quels engagements concrets votre formation serait-elle prête à prendre afin d'assurer qu'un ajustement des mesures de soutien aux familles telles que l'allocation famille soit fait en suivant la variation du taux d'inflation en temps réel ?**

Sous un prochain gouvernement de la CAQ, l'allocation famille resterait indexée annuellement au taux d'inflation. En effet, l'ajustement en temps réel serait difficilement applicable et engendrerait plutôt des difficultés de prévisibilité pour les familles puisque l'indice d'inflation fluctue à la hausse et à la baisse en cours d'année.

**10. Dans la mise en œuvre du projet pilote consistant la création de 50 postes de travail de proximité et visant des territoires comptant un grand nombre d'enfants vulnérables, comment allez-vous tenir compte des expertises existantes du secteur communautaire des différentes régions en travail de proximité ?**

Dans son rapport, la Commission Laurent soulignait qu'il est important de développer et de maintenir des stratégies pour joindre les familles qui ne se dirigent pas vers les services disponibles, que ce soit par méfiance, par méconnaissance ou faute de ressources. Afin de répondre à cette problématique, nous avons dans un premier temps mis en œuvre un projet pilote dans les territoires présentant un grand nombre d'enfants vulnérables afin d'y déployer 50 travailleurs de proximité qui pourront faciliter la création de liens avec les familles et mieux les accompagner dans les diverses démarches qu'elles doivent faire pour obtenir les services dont elles ont besoin.

Les organismes communautaires sont essentiels dans la poursuite de cet objectif, puisqu'ils possèdent l'expertise nécessaire et la connaissance du terrain pour intervenir efficacement. Leur apport est incontournable. Les centres de pédiatrie sociale sont aussi appelés à collaborer au projet. Les sommes octroyées pourront aussi être utilisées pour bonifier le salaire des intervenants.

**11. Comment allez-vous vous assurer de joindre les diverses communautés ou populations (régionales, d'expression anglaise, ethnoculturelles, autochtones...) lors de la mise en place de ce projet ?**

Le projet pilote vise à développer le concept à l'échelle du Québec, autant pour les milieux urbains et ruraux que pour les communautés autochtones. On souhaite développer une approche de proximité et briser l'isolement de certaines familles qui sont plus difficiles à rejoindre, notamment parce que leurs enfants ne fréquentent pas le réseau du service de garde. Cette approche de proximité permettra une adaptation au milieu afin de rejoindre les diverses communautés qui y habitent. Nous allons également soutenir la mise en

place de nouveaux organismes communautaires familles en milieu autochtone. Des sommes ont été prévues à cet effet dans le dernier budget.

**12. En dehors des considérations financières, comment comptez-vous soutenir le milieu communautaire et les approches de proximité afin qu'ils puissent jouer leur rôle en matière de prévention ?**

Nous continuerons à soutenir les organismes communautaires dans leur mission, notamment les centres de pédiatrie sociale communautaire et les organismes communautaires famille. Ceux-ci jouent un rôle important auprès de l'ensemble des familles, et particulièrement auprès des familles plus vulnérables et c'est pourquoi nous avons bonifié le financement du secteur communautaire pour 1,1 G\$ pour les prochains 5 ans. Tout au long des étapes de la vie, en débutant par la grossesse, ces organismes permettent d'offrir des services d'accompagnement et de soutien, notamment des activités de prévention, des services d'aide et de soutien aux parents. Leur rôle est essentiel.

Cordialement,

L'équipe de la Coalition avenir Québec